

# LES AIDES DE MA PRIME VÉGÉTALIS

- 1. Études : 3 000 € maximum par étude**  
La collectivité peut verser une aide forfaitaire de 3 000 € maximum pour une étude ou 80 % du montant de l'étude pour les montants inférieurs.
- 2. Désimperméabilisation : 60 % et plafond 10 000 €**  
Pour tous les travaux de déminéralisation des espaces libres, jusqu'à 60 % de financement dans la limite de 10 000 €.
- 3. Végétalisation des espaces libres : 80 % et bonus possibles**  
Pour l'achat et la plantation d'arbres, arbustes, herbacées et prairies jusqu'à 80 % de financement dans la limite de 500 € par arbre et 50 € par arbuste.  
**Bonus !** Si le projet comporte plus de 50 % de plants labellisés « végétal local », Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) ou équivalent : + 10 %.  
**Bonus !** Si le projet comporte des plantes nourricières, + 5 %.
- 4. Végétalisation des toitures : 60 % maximum et plafond 6 000 €**  
Pour tous les travaux de plantation en toiture extensive, jusqu'à 50 % de financement dans la limite de 5 000 €.  
**Bonus !** Si les toitures sont intensives ou semi-intensives, ou bio-solaire : + 10 % et + 1 000 €.
- 5. Végétalisation des façades : 80 % et plafond 500 €**  
Pour tous les travaux de plantation en façade, jusqu'à 80 % de financement dans la limite de 500 € par projet et 100 € par plant.
- 6. Divers**  
Installation de cuves de stockage d'eau ou de gîtes pour la faune, actions de sensibilisation ou formation...

POUR PLUS DE FRAÎCHEUR,  
DE BIODIVERSITÉ ET DES SOLS  
PLUS VIVANTS !



Plus d'informations  
sur [www.strasbourg.eu/  
ma-prime-vegetalis](http://www.strasbourg.eu/ma-prime-vegetalis)



Agence du climat : 03 69 24 82 82



[veget-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu](mailto:veget-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu)

PLAN  
CLIMAT  
2030

AGENCE DU CLIMAT  
le guichet des solutions  
Eurométropole de Strasbourg

Strasbourg.eu  
eurométropole

# MA PRIME VÉGÉTALIS

L'Eurométropole de Strasbourg  
vous accompagne pour végétaliser  
votre extérieur et vous préparer  
au climat de demain.

Pour plus de fraîcheur, de biodiversité  
et des sols plus vivants !

Pour permettre au territoire de s'adapter au changement climatique, l'Eurométropole de Strasbourg met en place une nouvelle aide sur la période 2025-2027, ayant pour objectif d'accompagner les habitant·es dans la végétalisation et la déminéralisation.

Les plantations revitalisent les sols, sont propices au développement et à la réintroduction de la biodiversité et ont la faculté de rafraîchir et d'assainir l'air, l'eau, les sols. Elles contribuent donc pleinement à l'action de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur de la réduction de l'îlot de chaleur, la renaturation urbaine et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'adaptation et la résilience au changement climatique du territoire reposent en partie sur le renforcement de la végétalisation du territoire.

## AGIR AUJOURD'HUI POUR VIVRE MIEUX DEMAIN

Il est temps d'agir pour :

- atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain,
- favoriser l'infiltration des eaux pluviales,
- améliorer la qualité de l'air,
- séquestrer les émissions de CO<sub>2</sub>,
- préserver et renforcer la biodiversité,
- renforcer le bien-être et la santé des habitants par l'amélioration du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les espaces privés représentent **70 %** du territoire, mais seulement **25 %** de sa canopée.

## COMMENT ACCÉDER À MA PRIME VÉGÉTALIS ?

L'aide permet de subventionner **les études et la réalisation des travaux** (jusqu'à 80 %) pour déminéraliser ou semer (prairies, herbe) et pour planter des arbres, des arbustes ou des vivaces. Les espèces plantées doivent être locales (guide Plantons local). Les dispositifs favorables à la biodiversité sont également éligibles (nichoirs, abri pour abeilles sauvages, etc.).

Le dispositif cible tant les habitant·es de logements individuels que d'immeubles ou de collectifs. Il est également ouvert aux bailleurs publics et privés (plafonds différents). Aide complémentaire aux aides existantes (déconnexion des eaux pluviales, aides à la rénovation énergétique, aides à l'installation d'arceaux à vélo en copropriétés, etc.).

L'aide ne peut pas dépasser **20 000 € par projet**.

Certains projets ne sont pas éligibles :

- s'ils sont déjà financés,
- s'ils relèvent d'obligations réglementaires,
- ou s'ils ont été récemment construits.

De la même manière, certaines dépenses ne sont pas éligibles :

- la mise en place d'irrigation,
- l'entretien des végétaux,
- la plantation de plantes exotiques envahissantes ou de haies monospécifiques,
- les plantations hors sol,
- ...

**L'Agence du climat - le guichet des solutions**, est le premier interlocuteur pour accéder à Ma prime Végétalis. Il s'agit d'un service neutre, gratuit et indépendant.

Contactez le 03 69 24 82 82 ou par mail à [veget-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu](mailto:veget-habitat@agenceduclimat-strasbourg.eu)

## EXEMPLES DE RÉALISATIONS

L'Eurométropole vous aide à financer les projets de végétalisation tels que :

- La plantation d'arbres et d'arbustes,
- La végétalisation de toitures et des façades,
- La déminéralisation et la végétalisation des cours au profit des plantes.

